

# **QUANTEL**

Société Anonyme

2 bis, avenue du Pacifique  
91940 Les Ulis

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

*Quantel*

ACEFI CL  
48 Avenue du Président Wilson  
75116 Paris

Deloitte & Associés  
185 Avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine

**QUANTEL**

Société Anonyme  
2 Bis Avenue du Pacifique  
91940 Les Ulis

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Quantel,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Quantel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Comptabilité d'acquisition du groupe Quantel**

Le 6 octobre 2017, la société ESIRA a apporté en nature à la société Quantel SA les titres des sociétés Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys (formant une entité économique appelée le « Groupe Keopsys ») en contrepartie de titres Quantel SA.

La norme IFRS 3 prévoit qu'une transaction est considérée comme une acquisition inversée lorsque l'entité qui émet les titres (l'acquéreur sur le plan juridique) est identifiée comme étant l'entreprise acquise sur le plan comptable, sur la base de plusieurs facteurs d'appréciation de quelles sont les entités ayant pris le contrôle, définis par les paragraphes B13 à B18 d'IFRS 3.

## *Quantel*

L'analyse de ces facteurs par la Direction a conduit celle-ci à considérer que Quantel SA (acquéreur juridique) est l'entité acquise sur le plan comptable, et que l'acquéreur comptable est le Groupe Keopsys (Esira détenant l'intégralité du capital de Keopsys, LEA Photonics, Sensup et 99% du capital de Veldys).

En conséquence, comme décrit dans la note 6.1 de l'annexe, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 publiés par le Groupe Quantel sont établis, sur le plan comptable, dans la continuité des comptes de l'acquéreur comptable, le Groupe Keopsys. Il convient de noter qu'il n'existait pas de comptes consolidés du Groupe Keopsys précédemment, cette entité économique étant formée au moment de la transaction d'acquisition.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 du Groupe Quantel comprennent donc, en comparatifs, les données combinées du Groupe Keopsys au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (préparées en l'absence de données consolidées), et reflètent, sur l'exercice 2017, la comptabilisation de l'acquisition du Groupe Quantel par le Groupe Keopsys à compter du 6 octobre 2017.

Cette opération donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill sur le Groupe Quantel historique au 6 octobre 2017 d'un montant de 32 582 K€, tel que décrit dans la note 6.3.1.2. La contribution des sociétés du Groupe Quantel historique au compte de résultat consolidé du nouvel ensemble formé pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se limite à la période du 6 octobre au 31 décembre 2017.

Le goodwill sur le Groupe Quantel, qui correspond, au 6 octobre 2017, à l'écart entre la juste valeur des actions émises en rémunération de l'apport (contrepartie transférée) et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis du Groupe Quantel, est décrit dans la note 6.3.1.2. Il a été alloué provisoirement aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) décrits dans la note [...] qui feront l'objet d'un suivi par la direction.

### **Réponse d'audit apportée**

Nos travaux ont tout d'abord consisté à :

- Vérifier la conformité de l'analyse de la Direction avec la norme IFRS 3 pour la qualification du regroupement d'entreprises comme une acquisition inversée ;
- Effectuer une revue des comptes consolidés du Groupe Quantel de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 6 octobre 2017 ;
- Tester par sondages et au moyen de procédures analytiques le respect du principe de séparation des périodes pour les ventes et les charges avant et après le 6 octobre 2017.

Nous avons également vérifié :

## *Quantel*

- L'exactitude du cours de bourse utilisé par le groupe pour déterminer la juste valeur des actions Quantel SA émises en rémunération de l'apport (contrepartie transférée) au 6 octobre 2017 ;
- La cohérence des hypothèses et des calculs retenus par la direction pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs identifiables du Groupe Quantel au 6 octobre 2017 ;
- Le correct calcul du goodwill résultant de la soustraction entre le montant de la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables du Groupe Quantel au 6 octobre 2017 ;
- La cohérence des éléments retenus par la direction dans la détermination des différents groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) significatifs ;
- La cohérence des hypothèses retenues par la direction pour allouer provisoirement le goodwill à ces groupes d'UGT ;
- La correcte évaluation et présentation en annexe des trois goodwill provisoires résultant de cette allocation.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 6.3.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Tests de dépréciation des goodwill**

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des goodwill, figurant au bilan pour un montant de 32,6 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 6.2.7 et le détail des hypothèses retenues présenté en note 6.5.3. La valeur recouvrable des goodwill a été déterminée par référence à la valeur d'utilité du groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles chacun de ces goodwill appartient, calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant les activités.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de la direction dans la détermination de la valeur d'utilité des groupes d'UGT auxquels ces goodwills appartiennent, s'agissant notamment du taux de croissance retenu

*Quantel*

pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré les tests de dépréciation des goodwill comme un point clé de l'audit.

### **Réponse d'audit apportée**

Nous avons vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chacun des groupes d'UGT auxquels les goodwill appartiennent et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les groupes d'UGT et la fiabilité du processus d'établissement des estimations ;
- la cohérence et le caractère raisonnable du taux de croissance à l'infini et du taux d'actualisation retenus pour les flux projetés avec les consensus des principaux acteurs ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 6.5.3. de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Caractère recouvrable des impôts différés actifs relatifs au périmètre d'intégration fiscale représenté par Quantel SA**

Comme décrit dans la note annexe 6.2.21, un impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables pour le recouvrer.

Comme indiqué dans la note annexe 6.3.1.4, un montant de 6,6 M€ est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des impôts différés actifs du périmètre d'intégration fiscale représenté par Quantel SA. Ce montant est comptabilisé en raison de l'appréciation par la direction de sa capacité à pouvoir utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables générées à ce jour par ce périmètre d'intégration fiscale.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des impôts différés actifs au 31 décembre 2017 et du jugement exercé par la direction à cet égard quant à la

## *Quantel*

capacité de ce périmètre d'intégration fiscale de générer des bénéfices futurs dans un horizon raisonnable.

Le caractère recouvrable des pertes fiscales activées repose notamment sur la capacité du périmètre d'intégration fiscale représenté par Quantel SA à atteindre les objectifs définis dans le business plan à 5 ans établi par la direction du Groupe.

### **Réponse d'audit apportée**

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que la société puisse utiliser dans le futur des pertes fiscales reportables générées à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale et qui pourront être imputés sur les pertes fiscales reportables existantes avant leur expiration ; et
- de la capacité des sociétés du périmètre d'intégration fiscale représenté par Quantel SA à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Nous avons vérifié que la méthodologie retenue par la direction pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées, soit par des impôts différés passifs soit par des profits taxables futurs, est appropriée.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs, nous avons évalué la fiabilité du processus d'établissement du business plan à 5 ans sur la base duquel est appréciée la probabilité que le Groupe Quantel recouvre ses actifs d'impôts différés en :

- examinant la procédure d'établissement du dernier business plan qui a servi de base aux estimations ;
- faisant un examen critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats au-delà de la période du business plan, notamment en appréciant leur cohérence par rapport aux données économiques du secteur dans lequel Quantel opère et les informations recueillies lors de nos entretiens avec les membres de la direction.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 6.2.21, 6.3.1.4 et 6.4.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Evaluation des développements activés**

Un montant net de 15,6 M€ est comptabilisé dans le bilan consolidé au titre des développements activés.

## *Quantel*

Le Groupe a des activités dans des domaines scientifiques complexes qui nécessitent d'importants investissements en recherche et développement.

Comme indiqué dans la note 6.2.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les développements sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles sur la base des frais encourus dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe a l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- le Groupe peut démontrer qu'il en retirera des avantages économiques futurs ;
- le coût de ces développements peut être évalué de manière fiable.

Ces développements sont ensuite amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

L'estimation de la valeur comptable brute des développements repose sur un suivi des temps passés par le personnel sur les projets au moyen d'une comptabilité analytique précise, et requiert l'exercice du jugement de la direction pour déterminer à partir de quand les critères pour la comptabilisation à l'actif des développements est appropriée (notamment sur les aspects techniques, les hypothèses utilisées pour démontrer les avantages économiques futurs, et la détermination de leur durée d'utilité).

Compte tenu de la valeur importante des développements comptabilisés au bilan consolidé, de la complexité technique et de la sensibilité aux variations des hypothèses sur lesquelles se fondent la direction pour décider de leur activation au bilan et de leur durée d'utilité qui définit la durée d'amortissement, nous avons considéré la comptabilisation des immobilisations incorporelles issues de développements comme un point clé de notre audit présentant un risque d'anomalies significatives.

### **Réponse d'audit apportée**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des frais capitalisés à l'actif du bilan consolidé comptabilisés dans la valeur comptable des développements, nos travaux ont notamment consisté à vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que les projets concernés répondent bien aux critères de la norme IAS 38 permettant leur activation, et que les coûts relatifs à ces projets sont correctement appréhendés.

Nos travaux ont également consisté à :

- vérifier le caractère raisonnable des durées d'utilité estimées pour les développements comptabilisés comme immobilisations incorporelles par la



## *Quantel*

direction, afin de nous assurer de la correcte évaluation des amortissements de l'exercice ;

- vérifier s'il y a ou non des indices de perte de valeur pour les développements comptabilisés à l'actif, en comparant notamment la valeur nette comptable au 31 décembre 2017 avec les marges réalisées sur l'exercice ;
- en cas de changement important dans le rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un projet, pouvant notamment être induit par un indice de perte de valeur, vérifier que le mode ou la durée d'amortissement sont modifiées pour refléter le nouveau rythme.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 6.2.8. de l'annexe aux comptes consolidés.

### **Comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats de construction à long terme**

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 et la part des contrats de construction à long terme représente 6% du chiffre d'affaires total. Le groupe comptabilise les résultats sur ces contrats selon les modalités décrites dans la note 6.2.19 de l'annexe.

Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice, et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture, dépend de la capacité du groupe à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat. Si le résultat à terminaison d'un contrat ne peut pas être déterminé de manière fiable, le chiffre d'affaires doit être limité au montant des coûts encourus dont il est probable qu'ils seront recouverts.

Ces estimations sont réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Compte tenu du poids des contrats de construction à long terme sur le chiffre d'affaires et de la complexité des estimations, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats de construction à long terme constituait un point clé de l'audit présentant un risque d'anomalies significatives, car elle dépend des estimations à terminaison et du correct calcul du taux d'avancement par les coûts de ces contrats au 31 décembre 2017.

### **Réponse d'audit apportée**

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par le groupe permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiées sur le chiffre d'affaires des contrats à long terme.

*Quantel*

Nos travaux ont également consisté à :

- apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison, notamment au moyen de tests de substance, pour nous assurer de la bonne marche des projets et de la correcte détermination des pertes à terminaison le cas échéant ;
- revoir les calculs effectués par le groupe pour déterminer le taux d'avancement des contrats pour la comptabilisation du chiffre d'affaires en effectuant des tests de substance, sur la base d'échantillons sur les coûts de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes pour vérifier la fiabilité des estimations.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note annexe 6.2.19 aux comptes consolidés.

### **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Quantel par l'Assemblée Générale du 30 juin 1994 pour le cabinet ACEFI-CL sous la dénomination sociale « Cabinet Laudignon », modifiée le 20 mai 2009 pour prendre le nom ACEFI-CL, et par l'Assemblée Générale du 5 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ACEFI-CL était dans la 24<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 21<sup>ème</sup> année, les deux cabinets étant dans la 21<sup>ème</sup> année depuis que les titres de

*Quantel*

la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, et compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

## *Quantel*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

***Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit***

*Quantel*

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly sur Seine, le 26 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL



Jean-Luc LAUDIGNON

Deloitte & Associés



Alain GUINOT



## I. COMPTES CONSOLIDES DE QUANTEL AU 31 DECEMBRE 2017

### 1. Etat de la situation financière consolidée aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 en K€

GRUPE QUANTEL - ACTIF CONSOLIDE	Notes	31/12/17 NET	31/12/16 NET
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	6.3.1	32 582	0
Immobilisations incorporelles	6.3.1	16 647	4 442
Immobilisations corporelles	6.3.1	6 053	3 129
Autres actifs financiers	6.3.1.3	1 076	109
Créances d'impôt	6.3.1.4	4 107	
Impôts différés actifs	6.3.1.4	6 960	
<b>Total actifs non courants</b>		<b>67 426</b>	<b>7 680</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	6.3.2.1	19 621	3 347
Clients	6.3.2.2	15 770	4 400
Autres débiteurs	6.3.2.2	2 413	814
Créances d'impôt	6.3.1.4	1 989	775
Charges constatées d'avance	6.3.2.2	1 220	67
Autres Placements		36	31
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.3.2.5	10 702	2 286
<b>Total actifs courants</b>		<b>51 751</b>	<b>11 720</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>119 177</b>	<b>19 400</b>

GRUPE QUANTEL - PASSIF CONSOLIDE	Notes	31/12/17 NET	31/12/16 NET
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6.3.3</b>		
Capital	6.3.3.1	15 771	
Réserves consolidées	5	58 114	6 854
Ecart de conversion	6.3.3.2	(637)	(49)
Résultat groupe	2	2 515	2 124
<b>Capitaux propres</b>	<b>5</b>	<b>75 764</b>	<b>8 929</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Indemnités départ à la retraite	6.3.4.2	1 780	304
Passifs financiers	6.3.4.1	9 892	4 909
Provisions non courantes	6.3.5.3	35	35
Autres Passifs non courants		813	448
Impôts différés Passifs	6.3.1.4	2 356	356
<b>Total passifs non courants</b>		<b>14 876</b>	<b>6 052</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions	6.3.5.1	1 149	
Fournisseurs		7 567	926
Passifs financiers	6.3.5.2	10 805	510
Dettes diverses	6.3.5.3	9 014	2 983
<b>Total passifs courants</b>		<b>28 536</b>	<b>4 419</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>119 177</b>	<b>19 400</b>



## 2. Comptes de résultat consolidés aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 en K€

GRUPE QUANTEL - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	Notes	2017	2016
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>6.4.1</b>	<b>37 525</b>	<b>17 189</b>
Autres produits des activités ordinaires		335	55
Achats consommés		(16 066)	(7 245)
Charges de personnel		(9 226)	(3 179)
Charges externes		(5 521)	(2 986)
Impôts et taxes		(624)	(296)
Amortissements	6.3.1.1	(2 139)	(918)
Provisions	6.4.5	(288)	(132)
Autres produits/ autres charges	6.4.6	887	563
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>4 854</b>	<b>3 051</b>
Autres produits et charges opérationnels (*)		(615)	
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>4 239</b>	<b>3 051</b>
Produits financiers		6	21
Coût de l'endettement financier brut		(240)	(86)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(233)</b>	<b>(65)</b>
Autres produits et charges financiers	6.4.7	(167)	64
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>3 838</b>	<b>3 050</b>
Impôt sur les bénéfices	6.4.8	(1 323)	(925)
<b>Résultat net total</b>		<b>2 515</b>	<b>2 124</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,16</b>	
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>6.4.9</b>	<b>0,16</b>	

(\*) Frais liés au rapprochement entre le groupe Keopsys et le groupe Quantel

### 3. Etat du résultat global consolidé au 31 Décembre 2017 en K€

	2017	2016
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>2 515</b>	<b>2 124</b>
Frais liés au capital		
Ecart de conversion	(57)	(31)
Titres en Autocontrôle	2	
Impact différence de taux d'actualisation sur IDR	(58)	(40)
sous total des autres éléments du résultat Global	(114)	(71)
Impôt sur titres en autocontrôle	(1)	
Impôt sur les écarts actuariels	16	13
<b>Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt</b>	<b>(98)</b>	<b>(58)</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>2 417</b>	<b>2 066</b>



#### 4. Tableau des flux de trésorerie consolidés en k€

	Notes	Variation 2017	Variation 2016
<b>Variation de la trésorerie d'exploitation</b>			
Résultat net part du Groupe	2.	2 515	2 124
Intérêts minoritaires			
<b>Ajustements :</b>			
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	6.3.1.1.	2 139	918
<i>Dont impact de la capitalisation des développements</i>	6.3.1.1.	1 190	243
Dépréciations d'actifs financiers		(5)	8
Provisions et pertes de valeurs	6.4.5.	387	42
Plus ou moins values sur cessions d'actifs		78	(26)
Coût de financement		240	65
Distribution d'actions gratuites		64	
Opérations sur titres en autocontrôle	4.	2	
Impôts	6.4.8.	1 323	925
<b>Sous-total ajustements</b>		<b>4 228</b>	<b>1 932</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>			
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement) :		0	
Variation du besoin en fonds de roulement		1 159	51
Impôts (payés)/reçus		(511)	
<b>Variation nette de la trésorerie opérationnelle</b>		<b>7 391</b>	<b>4 107</b>
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement :</b>			
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		21	207
Investissements corporels et incorporels	6.3.1.1.	(4 300)	(2 183)
<i>Dont impact de la capitalisation des développements</i>	6.3.1.1.	(2 383)	(1 433)
Augmentation de capital des participations en devises			
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants		(8)	(48)
Variation des dettes fournisseurs		160	
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>		<b>(4 127)</b>	<b>(2 024)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie de financement :</b>			
Émission / souscription d'emprunts	6.5.1.	3 818	1 521
Remboursement d'emprunts	6.5.1	(690)	(609)
Intérêts reçus		6	
Intérêts payés		(246)	(59)
Augmentation de capital			750
Incidence des variations de périmètre		(4)	
Dividendes reçus/versés		(1 160)	(5 150)
Valeur de cession/(acquisition) des actions d'autocontrôle		(2)	0
Autres flux de financement		0	
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>		<b>1 722</b>	<b>(3 547)</b>
Effet net des variations des taux de conversion		(48)	(56)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>4 938</b>	<b>(1 520)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de période/d'exercice</b>			
		2 286	3 807
Acquisition inversée 06-10-17		(3 064)	
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période/de l'exercice</b>	6.5.1	<b>4 161</b>	<b>2 286</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>4 939</b>	<b>(1 520)</b>



## 5. Variation des capitaux propres consolidés en K€

Variation des capitaux propres	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total capitaux propres
<b>Situation au 31/12/2015</b>		<b>8 898</b>	<b>2 383</b>	<b>-18</b>	<b>11 263</b>
- Passage du résultat en réserves		2 383	-2 383		0
- Augmentation de capital		750			750
- Résultat consolidé			2 124		2 124
- Distribution de dividendes		-5 150			-5 150
- Ecart actuariels		-27			-27
- Ecart de conversion				-31	-31
<b>Situation au 31/12/2016</b>	<b>0</b>	<b>6 854</b>	<b>2 124</b>	<b>-49</b>	<b>8 929</b>
- Passage du résultat en réserves		2 124	-2 124		0
- distribution de dividendes		-1 160			-1 160
- Acquisition inversée 06/10/17	15 771	49 763			65 534
- Résultat consolidé			2 515		2 515
- Ecart actuariels sur départs à la retraite		-58			-58
- Distribution d'actions gratuites		64			64
- Titres en autocontrôle					0
- Variation écart de conversion				-60	-60
<b>Situation au 31/12/17</b>	<b>15 771</b>	<b>57 587</b>	<b>2 515</b>	<b>-109</b>	<b>75 764</b>

## 6. Annexes aux comptes consolidés

### 6.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2017 a été marquée par le rapprochement entre le groupe Keopsys et le groupe Quantel, par l'apport par ESIRA à Quantel de l'intégralité des actions et parts sociales qu'elle détenait dans les sociétés Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys. Cette opération a été réalisée le 6 octobre 2017 suite à son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de Quantel et a fait l'objet d'un document d'information, visé par l'Autorité des marchés financiers le 19 septembre 2017, et disponible sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de la Société ([www.quantel.com](http://www.quantel.com)) dans la rubrique « Finance / Information règlementée ».

À la suite de cette opération, Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société, est devenu l'actionnaire majoritaire de Quantel et détient désormais indirectement, à travers les sociétés ESIRA et EURODYNE, 54,72% du capital et 56,10 % des droits de vote de la Société.

Sur le plan comptable, cet apport a été traité selon la méthode de l'acquisition inversée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »<sup>1</sup> ce qui signifie que les présents comptes consolidés au titre de l'exercice 2017 sont présentés,

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le traitement comptable de l'apport selon la méthode de l'acquisition inversée, le lecteur est invité à se reporter à la note 6.3.1.2.



sur le plan juridique, sous le nom de Quantel, mais ils sont établis, sur le plan comptable, dans la continuité des comptes de l'acquéreur comptable, c'est à dire le groupe Keopsys.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice 2017 comprennent, en comparatifs, les données combinées 2016 du groupe Keopsys, et reflètent, sur l'exercice 2017, la comptabilisation de l'acquisition du groupe Quantel par le groupe Keopsys à compter du 6 octobre 2017, date de réalisation de l'apport.

Afin d'améliorer la lecture financière du nouveau Groupe, les présents comptes consolidés intègrent également des états financiers pro-forma consolidés sur deux années pleines (les exercices 2016 et 2017), dont le but est de refléter l'apport comme s'il était intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces informations financières pro-forma consolidées sont composées de :

- un bilan consolidé résumé pro-forma non audité au 31 décembre 2017;
- un compte de résultat consolidé résumé pro-forma non audité au 31 décembre 2017; et
- des notes relatives aux informations pro-forma.

Ces informations financières pro-forma n'ont pas fait l'objet d'un examen limité ou d'un audit par les Commissaires aux comptes de Quantel. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des informations financières pro-forma sont les suivantes:

- le rapprochement entre Quantel et Keopsys est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les comptes de résultats prennent donc en compte la totalité des exercices 2016 et 2017 pour les deux groupes ;
- la valorisation de l'apport a été calculée sur la base du cours de bourse des actions émises en rémunération de l'apport au 6 octobre 2017, date de réalisation de l'apport (Règle IFRS 3) ;
- le Goodwill a été affecté avec notamment l'activation des reports à nouveau fiscaux.

## 6.2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers annuels consolidés de Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent Quantel et ses filiales consolidées (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Quantel est une société fabriquant des lasers destinés aux applications scientifiques, industrielles et médicales.

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 du Groupe ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ce référentiel inclut les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou *Standing Interpretations Committee* (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales ou *International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) au 31 décembre 2017 et applicables à cette date.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, les amendements de normes ou interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire au 31 décembre 2017.

Les principes comptables retenus sont identiques avec ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016 présentés dans l'annexe aux comptes consolidés incluse dans le document de référence 2016, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1er janvier 2017 présentées ci-dessous.

### Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le Groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes ou amendements de normes publiés et applicables au 1er janvier 2017

### IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La norme IFRS 15 introduit un nouveau modèle de comptabilisation du chiffre d'affaires pour les contrats clients. Cette norme remplacera les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées sur la comptabilisation du chiffre d'affaires. La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Le groupe QUANTEL n'a pas souhaité anticiper l'application d'IFRS 15 pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.



Le Groupe a réalisé des travaux d'analyse et d'identification des divergences introduites par les nouvelles dispositions de cette norme. Dans un premier temps, un diagnostic a été établi en tenant compte des conditions générales de ventes appliquées et des modèles contractuels existants au sein des différentes activités du Groupe.

Les grandes thématiques susceptibles d'introduire des divergences sont : les obligations relatives à la maintenance, à la livraison, aux prestations d'installation, aux garanties et aux contrats s'étalant sur plusieurs exercices.

En l'état des travaux réalisés, le groupe considère que les dispositions de la norme IFRS 15 ne devraient pas introduire de divergence par rapport aux pratiques habituelles du Groupe en IAS 18.

Le Groupe demeure attentif à l'issue des discussions en cours sur la mise en œuvre de l'application de la nouvelle norme IFRS 15 qui pourrait engendrer d'éventuels impacts lors de la première adoption.





## Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction financière d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passif, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces estimations sont établies selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Enfin, ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales sources d'incertitude relatives à ces estimations à la date de clôture concernent principalement les modalités de reconnaissance des actifs (principalement les frais de développement dont les montants sont indiqués en note 6.3.1.1.), ainsi qu'au passif, les provisions pour risques et charges courantes (dont les montants sont indiqués en note 6.3.5.1.).

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie ont été modifiés à partir des données issues de la comptabilité analytique et du reporting de chaque société du Groupe.

### 6.2.1 Continuité d'exploitation :

Compte tenu des commandes déjà enregistrées et de l'évolution de l'activité, la Direction financière considère que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour les 12 mois à venir.

Cette position est étayée par les prévisions d'exploitation et le plan de prévisionnel de trésorerie établis mensuellement pour l'exercice 2018. C'est dans ce contexte que les comptes du Groupe ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation. Ils ont été arrêtés le 28 mars 2018 par le Conseil d'Administration.

## 6.2.2 Périmètre et méthode de consolidation

Entreprises consolidées :

Sociétés	Siège	Mode de consolidation	Date de clôture	Pourcentage détenu
Quantel	Les Ulis	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Quantel Médical	Cournon d'Auvergne	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Quantel USA	Bozeman (USA)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
DPLT	Bozeman (USA)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Quantel Derma GmbH	Erlangen (Allemagne)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Atlas Lasers	Les Ulis	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Quantel GmbH	Cologne (Allemagne)	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Sofilas	Les Ulis	Intégration globale à compter du 06/10/2017	31/12	100%
Keopsys	Lannion	2016 – Comptes combinés Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Lea Photonics	Lannion	2016 – Comptes combinés Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Sensup	Rennes	2016 – Comptes combinés Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Veldys	Lannion	2016 – Comptes combinés Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Keopsys Inc	Bozeman (USA)	2016 – Comptes combinés Intégration globale à compter du 01/01/2016	31/12	100%
Keopsys Japan	Tokyo (Japon)	Intégration globale à compter du 01/04/2017	31/12	100%
Quantel Medical Immo	Cournon d'Auvergne	Intégration globale à compter de décembre 2017	31/12	100%

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif ont été consolidées par intégration.

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice qui coïncide avec l'année civile et donc avec la date d'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis en euros.

Les comptes 2016 correspondent à la combinaison des comptes de Keopsys, Lea Photonics, Veldys, Sensup et Keopsys Inc.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en Goodwill (voir également paragraphe « Dépréciation d'actifs »).

La publication des états financiers a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018.



### 6.2.3 Présentation des états financiers

#### Bilan :

Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de l'arrêté sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

#### Compte de résultat :

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, le Groupe a opté pour la présentation du compte de résultat suivant la méthode des charges par nature.

#### Tableau de flux de trésorerie :

Le Groupe établit le tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte et les dispositions définies par la norme IAS7. La méthode indirecte consiste à déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suivant lesquelles le résultat est ajusté des transactions sans effets de trésorerie et des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

### 6.2.4 Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de clôture. Le compte de résultat est converti au cours moyen de la période.

Le tableau de flux de trésorerie est converti au taux moyen à l'exception de la trésorerie qui est convertie au taux de clôture.

Les différences de conversion entre les actifs et les passifs au cours de clôture et le compte de résultat au taux moyen sont enregistrées distinctement au poste « Ecart de conversion » dans les capitaux propres.

### 6.2.5 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 « effets des variations des taux de change des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans les pertes et profits de change dans le résultat opérationnel, hormis ceux relevant d'une nature financière et ceux relatifs à des flux sous-jacents enregistrés directement en capitaux propres.

### 6.2.6 Couverture de taux

Les instruments dérivés de taux sont évalués à la juste valeur au bilan. Les variations de juste valeur sont traitées selon les modalités suivantes :

- La part inefficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en résultat, en coût de la dette.
- La part efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée en :
  - Fonds propres dans le cas d'un dérivé comptabilisé en flux de couverture (cas d'un swap permettant de fixer une dette à taux variable),
  - Résultat (coût de la dette) dans le cas d'un dérivé comptabilisé en juste valeur de la couverture (cas d'un swap permettant de rendre variable une dette à taux fixe). Cette comptabilisation est compensée par les variations de juste valeur de la dette couverte.

### 6.2.7 Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part acquise dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

Les goodwills négatifs sont constatés en résultat l'année de l'acquisition.



Les goodwill sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que le goodwill peut s'être déprécié.

Conformément à la norme IAS 36, la méthode de test de perte de valeur des actifs retenue par le Groupe consiste à :

- Elaborer des flux de trésorerie après impôt normatif sur la base du plan stratégique de l'UGT considérée ;
- Déterminer une valeur d'utilité par une méthode comparable à toute valorisation d'entreprise en actualisant les flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital (*Weighted Averaged Cost of Capital – WACC*) du secteur ;
- Comparer cette valeur d'utilité à la valeur comptable des actifs pour déterminer s'il y a lieu de constater une perte de valeur ou non.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré après impôts du capital pour chacune des unités génératrices de trésorerie.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les pertes de valeur de goodwill constatées sont irréversibles.

Les modalités des tests de dépréciation sont décrites en note 6.5.3.

### 6.2.8 Autres immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » seuls les éléments pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et dont le coût peut être déterminé de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent principalement :

- Les Développements : selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les Développements sont immobilisés dès que sont démontrés :
  - L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
  - La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement bénéficieront à l'entreprise ;
  - Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.
- Les frais de recherche et les Développements ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les Développements capitalisés qui remplissent les critères prescrits par le nouveau référentiel comptable sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur trois ans.

### 6.2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique amorti.



Le Groupe Quantel n'ayant pas vocation récurrente à céder ses actifs, la valeur résiduelle d'une immobilisation au terme de sa période d'amortissement est nulle (les immobilisations sont donc amorties sur la totalité de leur valeur).

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation de ses immobilisations corporelles (conservation du coût historique pour l'ensemble des catégories d'immobilisations, diminué des amortissements et des dépréciations de valeur éventuelle).

Les durées et les méthodes les plus couramment retenues sont les suivantes :

Nature	Durée	Méthode
Constructions	10 à 30 ans	Linéaire
Agencements constructions	10 ans	Linéaire
Matériel industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Agencements matériel industriel	5 ans	Linéaire
Installations générales	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 à 7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

#### Location financement :

Les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- Le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie,
- Le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- L'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location,
- L'existence d'une option d'achat favorable,
- La nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

#### Location simple :

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement, sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

#### Coûts d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

#### Dépréciation d'actifs :

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.



La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les Goodwill.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des Goodwill sont irréversibles.

### **6.2.10 Stocks et En-cours**

Les stocks sont évalués à leur coût de revient ou à la valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

### **6.2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

### **6.2.12 Instruments financiers**

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et par la norme IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation ».

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu' à leur échéance, les actifs de transaction, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés, les instruments dérivés actifs, les créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés et les dettes.

Les emprunts et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). A titre d'exemple les commissions de crédit sont déduites du montant initial de la dette, puis réintégrées période après période selon le calcul du TIE, la contrepartie de ces réintégrations étant comptabilisée en résultat.

Les titres de participations non consolidés sont comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IAS 39.

Créances : Les créances sont valorisées en valeur nominale. Elles sont dépréciées sur la base d'une analyse au cas par cas par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Ce risque est apprécié en tenant compte des assurances crédit éventuellement souscrites.

### **6.2.13 Rachat d'instruments de capitaux propres**

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

### **6.2.14 Paiements fondés sur actions au profit du personnel**

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice, de la probabilité de réalisation des conditions d'exercice de l'option, de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risque sur la durée de vie de l'option. Cette valeur





est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Les paramètres retenus sont les suivants :

- La volatilité tient compte de la volatilité observée sur le marché de l'action,
- La durée moyenne de détention est déterminée sur la durée du plan concerné,
- Le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux zéro coupon des obligations d'Etat de maturité correspondant à la maturité des options à la date d'attribution,
- Aucun dividende n'est anticipé sur la base de l'historique des distributions du Groupe.

### 6.2.15 Actions gratuites

Conformément à IFRS 2 une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

- Chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées ; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'incessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de ré-estimations ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse.
- La juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.

Lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la condition de présence (période d'acquisition).

### 6.2.16 Avantages du personnel

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme :

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont inscrites au passif non courant du bilan consolidé, pour la partie non exigible. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 19 Révisée.

Les engagements de fin de carrière correspondent aux indemnités de départ perçues par les salariés français du Groupe Quantel, en fonction de leur rémunération et de leur ancienneté.

Les engagements liés à cette catégorie d'avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle à la clôture de chaque exercice. Les provisions sont comptabilisées en passif non courant. Les éléments suivants sont comptabilisés au compte de résultat en charges ou en produits : le coût des services rendus (au cours de la période, passés et gains ou pertes sur règlements) de l'exercice et, le coût financier (intérêts sur le passif net). Les autres éléments sont comptabilisés en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global : le rendement attendu des actifs du régime et des droits à remboursement, les profits et pertes actuarielles, le coût des services passés (en cas de modification de régime) reconnus dans l'exercice, et l'effet de toute réduction ou liquidation de régime.

Ces droits sont calculés en prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, le taux de rotation moyen, les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite, ainsi qu'un coefficient d'évolution des rémunérations et un taux d'actualisation.

Le taux retenu pour l'actualisation est de 1,30% en 2017 contre 1,31% en 2016.

### 6.2.17 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.





Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

### **6.2.18 Garantie**

Les produits vendus par le Groupe bénéficient d'une garantie couvrant les frais de réparation éventuels pendant des durées variant d'un à trois ans. Une provision est établie, au moment de la vente des produits concernés, pour couvrir le coût estimé de cette garantie.

### **6.2.19 Produits de l'activité ordinaire**

Les revenus sont constitués par les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe. Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens. Pour les transactions ne comprenant que des services, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Pour le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de construction à long terme i.e. dont l'exécution s'étale sur plus de 12 mois (contrats militaires qui représentent 6% du chiffre d'affaires 2017 soit 2,6 M€), le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement déterminé en fonction des coûts engagés conformément à la norme IAS 11. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Ainsi, ce type de contrat à long terme incluant généralement des phases d'études et de définitions de produits et composants, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement en mesurant le % de réalisation des dépenses par rapport à l'enveloppe globale incluant : études, approvisionnements, main d'œuvre directe et indirecte, encadrement et aléas. De plus, afin de limiter au maximum les risques quant à la reconnaissance du chiffre d'affaires (principalement son anticipation), le contrat est découpé en phases ou livraisons avec des dépenses associées. La performance de chaque élément du contrat est donc comptabilisée immédiatement et les coûts liés à des inefficiences (pertes de matières, coûts de main d'œuvre inattendus ...) sont constatés en charge.

### **6.2.20 Subventions**

Les subventions d'investissement reçues par le Groupe sont comptabilisées en « Produits Constatés d'Avance » et reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements relatifs aux immobilisations qu'elles ont contribué à financer.

### **6.2.21 Impôts différés**

Les corrections ou traitements comptables opérés en consolidation peuvent entraîner la modification des résultats des sociétés consolidées. Les différences temporelles apparaissant au bilan entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des actifs et passifs correspondants donnent lieu au calcul d'impôts différés.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévision de résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de la clôture, en tenant compte des majorations ou minorations de taux dans le futur.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entreprise s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

### **6.2.22 Information sectorielle**

Le Groupe distingue son activité médicale de son activité industrielle et scientifique.





L'information sectorielle est présentée en note 6.4.2.

### 6.2.23 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

### 6.2.24 Normes et interprétations publiées mais non applicables

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétation évoquées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Normes et interprétations nouvelles non obligatoire et ne pouvant pas être anticipés au 1er janvier 2017

- IFRS 9 Instruments financiers
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » (date de première application ajournée par l'IASB à une date restant à préciser) ;
- Amendements à IFRS 2 « Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 4 : "Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 « contrats d'assurances" ;
- IFRIC 22 « Transactions en devises et paiements d'avance »
- Amendements à IAS 40 : « Transferts des immeubles de placement »
- IFRIC 23 : Traitement des incertitudes sur l'impôt
- IFRS 17 : Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 9 : « Clauses de remboursement anticipé »
- Amendements à IAS 28 : « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de ces normes sur ses états financiers.

## 6.3 Informations relatives aux postes de bilan

### 6.3.1 Actifs non courants

#### 6.3.1.1. Tableau des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes et amortissements /perte de valeur) en K€ :

Goodwill net à l'ouverture	0
Acquisition inversée Keopsys / Quantel	32 582
Goodwill net fin de période	32 582



6.3.1.2. Immobilisations nettes en K€

IMMOBILISATIONS	Valeur brute 31/12/2016	Acq. Inversée 06/10/2017	Ecart de conversion	Acquisition de L'exercice	Reclassement transfert	Sorties de L'exercice	Valeur brute 31/12/2017
Goodwill (*)		32 582					33 212
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>32 582</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32 582</b>
Frais de R & D	5 064	42 503	(232)	2 383	(151)	(88)	49 478
Marque		630					630
Autres immobilisations incorporelles	917	1 830		102	(890)		1 960
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>5 981</b>	<b>44 963</b>	<b>(232)</b>	<b>2 485</b>	<b>(1 041)</b>	<b>(88)</b>	<b>52 068</b>
Terrains	100						100
Constructions	1 044	14			0		1 058
Inst. Agenc. Am. Constructions		780	(1)	(1)			778
Inst. Techniques, matériels et outillages	5 511	7 088	(26)	1 039	(702)	0	12 910
Autres immobilisations corporelles	1 858	2 693	(23)	637	(26)	(21)	5 118
Immobilisations en cours	19	29		140	11		199
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>8 531</b>	<b>10 603</b>	<b>(50)</b>	<b>1 816</b>	<b>(716)</b>	<b>(21)</b>	<b>20 163</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 513</b>	<b>88 149</b>	<b>(282)</b>	<b>4 301</b>	<b>(1 758)</b>	<b>(109)</b>	<b>104 813</b>

AMORTISSEMENTS	31/12/2016	Acq. Inversée	Ecart de conversion	Dotations de L'exercice	Reclassement transfert	Reprises de L'exercice	31/12/17
<b>OU PERTE DE VALEUR</b>							
Goodwill (*1)	0						0
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais de R & D	1 014	32 296	(190)	1 190	(151)	(280)	33 878
Autres immobilisations incorporelles	525	1 473		164	(620)		1 542
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 539</b>	<b>33 769</b>	<b>(190)</b>	<b>1 354</b>	<b>(772)</b>	<b>(280)</b>	<b>35 420</b>
Constructions	48	2		55			105
Inst. Agenc. Am. Constructions		566	(1)	19			585
Inst. Techniques, matériels et outillages	4 720	6 189	(20)	382	(451)	(239)	10 581
Autres immobilisations corporelles	634	1 920	(17)	329	4	(31)	2 840
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>5 402</b>	<b>8 677</b>	<b>(38)</b>	<b>785</b>	<b>(447)</b>	<b>(270)</b>	<b>14 110</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 941</b>	<b>42 447</b>	<b>(228)</b>	<b>2 139</b>	<b>(1 218)</b>	<b>(550)</b>	<b>49 531</b>

Le 6 octobre 2017, l'entité Esira a apporté à Quantel l'intégralité des actions ordinaires de Keopsys, de LEA Photonics, de Sensup, et 99 % des parts sociales de Veldys.



Sur le plan comptable, l'Apport répond aux critères de comptabilisation d'une acquisition inversée selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

La norme IFRS 3 prévoit qu'une transaction est considérée comme une « acquisition inversée » lorsque l'entité qui émet les titres (l'acquéreur sur le plan juridique) est identifiée comme étant l'entreprise acquise sur le plan comptable, sur la base de plusieurs facteurs définis par les paragraphes B13 à B18 d'IFRS 3.

Au cas présent, l'analyse de ces critères au regard de l'ensemble des faits et circonstances de l'opération a conduit la Direction à considérer que :

- Quantel (acquéreur juridique) est l'entité acquise sur le plan comptable ; et
- L'acquéreur comptable est le Groupe Keopsys (Esira détenant l'intégralité du capital de Keopsys, LEA Photonics, Sensup et 99% des parts sociales de Veldys) qui est l'entité acquise sur le plan juridique.

Cette analyse a nécessité l'exercice d'un jugement de la part des directions de Quantel et d'Esira, qui ont privilégié les faits et circonstances qu'elles ont considéré comme les plus pertinents, à savoir :

- le fait que l'Apport conduit à la prise de contrôle de Quantel au sens de la norme IFRS 3, par l'actionnaire du Groupe Keopsys, Esira (grâce à une détention nouvelle et directe de 44% du nouvel ensemble). A l'issue de l'Apport, Esira détient directement et indirectement 54,72 % du capital et 56,10 % des droits de vote de Quantel
- dans le cadre de l'Apport, les actionnaires du Groupe Keopsys (Esira) ne perdent pas le contrôle du Groupe Keopsys.

Pour fonder leur jugement, les directions de Quantel et d'Esira ont également pris en compte d'autres faits et circonstances, parmi lesquels notamment :

- la composition de la direction générale et de la gouvernance du nouvel ensemble à l'issue de l'Apport, considérée comme un élément pertinent,
- les modalités de l'échange de participations, considérées comme neutres,
- les tailles relatives des deux groupes, considérées comme un élément difficile à interpréter compte tenu de la participation antérieure d'Esira dans Quantel,
- la prise d'initiative du rapprochement par Esira, actionnaire du Groupe Keopsys.

Conformément au paragraphe B19 de la norme IFRS 3, Quantel (acquéreur sur le plan juridique et bénéficiaire de l'Apport) est donc identifiée comme étant l'entreprise acquise sur le plan comptable et le Groupe Keopsys est considéré comme l'acquéreur sur le plan comptable.

Un écart d'acquisition a été calculé consécutivement au regroupement. Il correspond à l'écart entre le prix d'acquisition de 65,53 M€ et la situation nette comptable de Quantel au 6 octobre 2017, soit 31,07 M€, après retraitement de l'écart d'acquisition historique. L'écart d'acquisition représente un montant de 37,65 M€.

L'allocation du prix d'acquisition devra être déterminée en conséquence à partir des données définitives, dans les délais prévus par la norme IFRS 3, soit 12 mois, soit jusqu'au 6 octobre 2018.

Calcul de l'écart d'acquisition provisoire	Nombre d'actions	8.832.016
	<i>Cours 06/10/2017</i>	7,42
	<b>Total (K€)</b>	<b>65 534</b>
	<i>Situation QL nette 6/10/2017</i>	31 072
	<i>Annulation GW existant</i>	(3 187)
	<b>Total retraité</b>	<b>27 885</b>
	<b>Ecart d'acquisition à affecter</b>	<b>37 649</b>

Après un examen attentif des éléments comptables acquis lors du regroupement d'entreprises, le groupe QUANTEL a pu identifier, de manière provisoire, des actifs identifiables sur lesquels l'écart d'acquisition peut être affecté.

L'évaluation de la marque QUANTEL a été estimée sur la base de 1 % du chiffre d'affaires 2016 du groupe Quantel existant au 31 décembre 2016, soit 630 K€ (63 M€ x 1%). Ce montant correspond au montant de la redevance pratiquée au Etats-Unis par la société dans le cadre d'un droit d'utilisation de sa marque.



Les nouvelles perspectives nées du rapprochement des différentes sociétés du groupe en 2017 a permis à Quantel d'activer les reports déficitaires identifiés au 6 octobre 2017 pour 4 436 K€ et se répartissant en 4 273 K€ sur QUANTEL France, 257 K€ sur SENSUP et (95) K€ sur le pôle Etats-Unis.

Affectation de l'écart d'acquisition estimé

<i>Ecart d'acquisition à affecter</i>	<b>37 649</b>
Reports déficitaires	-4 436
Marque QUANTEL	-630
<b>Ecart d'acquisition net à affecter aux UGT</b>	<b>32 583</b>

Dans le contexte de cette acquisition, l'écart d'acquisition a fait l'objet d'une affectation sur 3 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) distinctes:

- MEDICALE (UGT/MED)
- CONTRATS (UGT/CONTRATS)
- Industriel et Scientifique Laser Division (UGT/ISLD)

Les UGT Contrats et ISLD se regroupent dans le secteur opérationnel ISLD (note 6.4.2) car les Contrats n'ont pas d'autonomie et utilisent l'infrastructure d'ISLD.

L'affectation de l'écart d'acquisition est calculé sur la base d'un EBIT (Résultat d'exploitation) de chaque UGT concernée et estimée au 6 octobre 2017. Le choix de l'EBIT avant capitalisation de la R&D, a été fait pour être le plus prêt des flux de trésorerie et limiter les retraitements.

En conséquence,

- Ecart d'acquisition affecté à l'UGT MED : 15 155 k€
- Ecart d'acquisition affecté à UGT CONTRATS : 3 694 k€
- Ecart d'acquisition affecté à UGT ISLD : 13 734 k€

Immobilisations nettes par pays	Europe	Etats-Unis	Total 31/12/2017
Immobilisations incorporelles	14 875	1 773	16 647
Immobilisations corporelles	5 413	640	6 053
<b>Total</b>	<b>20 287</b>	<b>2 413</b>	<b>22 700</b>

**6.3.1.3. Autres actifs financiers en K€**

AUTRES ACTIFS FINANCIERS	Valeur brute 31/12/2016	Acq. Inversée 06/10/2017	Ecart de conversion	Acquisition de L'exercice	Reclassement Transfert	Sorties de L'exercice	Valeur brute 31/12/2017
<b>Valeur brute</b>							
Titres non consolidés		964					964
Dépôts et cautionnements**	108	946	(0)	8		(1)	1 061
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>108</b>	<b>1 910</b>	<b>(0)</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>2 024</b>



AUTRES ACTIFS FINANCIERS	31/12/2016	Acq. Inversée 06/10/2017	Ecart de conversion	Dotations de L'exercice	Reclassement Transfert	Reprises de L'exercice	31/12/2017
<b>Dépréciations</b>							
							0
Dépréciation Titres Medsurge	0	949					949
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>949</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>949</b>

Autres actifs financiers nets	31/12/2017	31/12/2016
Titres non consolidés	15	0
Autres Immobilisations financières	0	0
Dépôts et cautionnements	1 061	108
<b>Total</b>	<b>1 076</b>	<b>965</b>

Les titres non consolidés à l'actif du bilan représentent les titres Medsurge pour 949K€ (entièrement dépréciés) et GIAC pour 15 K€.

La participation GIAC est inférieure à 10 %.

Les dépôts et cautionnements correspondent principalement aux dépôts de garantie sur le bâtiment des Ulis pour 850K€.

6.3.1.4. Créances d'impôts et Impôts différés en K€

	Montant début de période	Acq. Inversée 06/10/17	Ecart de conversion	Augmentations	Diminutions	Montant fin de période
Crédit impôt recherche	725	4 080	0	839	(725)	4 919
Crédit impôt compétitivité emploi	50	1 021	0	121	(50)	1 142
Autres crédits d'impôts	0	36	0			36
Impôt différé actif (*)	0	7 570	9		(619)	6 960
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>12 707</b>	<b>9</b>	<b>960</b>	<b>(1 394)</b>	<b>13 057</b>
Impôt différé passif	(356)	(1 712)		(288)		(2 356)
IS à payer	(48)			(82)		(130)
<b>Total net</b>	<b>419</b>	<b>10 995</b>	<b>9</b>	<b>590</b>	<b>(1 394)</b>	<b>10 701</b>

(\*) dont 6,6 M€ relatifs au groupe fiscal français composé de Quantel SA, Quantel Médical, Atlas et Sofilas.

	Montant brut 31/12/2016	Montant brut 31/12/2017	A moins d'un an	A plus d'un an
Crédit impôt recherche	725	4 919	1 634	3 285
Crédit impôt compétitivité emploi	50	1 142	319	823
Autres crédits d'impôts	0	36	36	
Impôt différé actif	0	6 960		6 960
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>13 057</b>	<b>1 989</b>	<b>11 068</b>
Impôt différé passif	(356)	(2 356)	0	(2 356)
IS à payer	(48)	(130)	(130)	
<b>Total net</b>	<b>419</b>	<b>10 701</b>	<b>1 989</b>	<b>8 711</b>



## 6.3.2 Actifs courants

### 6.3.2.1. Stocks et en cours en K€

Stocks et en cours	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Provisions	Net	Net
Matières premières et consommables	12 296	(2 322)	9 974	1 906
Travaux en cours	1 499		1 499	546
Produits Finis	3 548	(362)	3 186	880
Marchandises	5 968	(1 005)	4 962	15
<b>total</b>	<b>23 310</b>	<b>(3 689)</b>	<b>19 621</b>	<b>3 347</b>

### 6.3.2.2. Créances clients et autres débiteurs en K€

	Montant 31/12/2017	A moins D'un an	A plus d'un an Et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux ou litigieux	323	323		
Autres créances clients	15 770	15 770		
<b>Total clients</b>	<b>16 093</b>	<b>16 093</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Avances et acomptes versés sur commandes fournisseurs, avoirs à obtenir	449	449		
Créances sur personnel et organismes sociaux	54	54		
Créance d'impôt	6 097	1 989	4 107	
TVA et autres taxes	865	865		
Créance sur cession d'actif	0			
Créances liées à l'affacturage	630	630		
Subventions	375	375		
VMP et Autres placements	36	36		
Débiteurs divers	41	41	0	
<b>Autres débiteurs</b>	<b>8 545</b>	<b>4 438</b>	<b>4 107</b>	<b>0</b>
Provision autres débiteurs	0			
<b>Total autres débiteurs</b>	<b>8 545</b>	<b>4 438</b>	<b>4 107</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	1 220	1 220		
<b>Total clients et autres débiteurs</b>	<b>25 859</b>	<b>21 751</b>	<b>4 107</b>	<b>0</b>



	Montant 31/12/2016	A moins D'un an	A plus d'un an Et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	4 400	4 400		
<b>Total clients</b>	<b>4 400</b>	<b>4 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Avances et acomptes versés sur commandes fournisseurs, avoirs à obtenir	4	4		
Créances sur personnel et organismes sociaux	1	1		
Créance d'impôt	775	775		
TVA et autres taxes	350	350		
VMP et Autres placements	31	31		
Subventions				
Débiteurs divers	288	288	0	
<b>Autres débiteurs</b>	<b>1 620</b>	<b>1 620</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provision autres débiteurs				
<b>Total autres débiteurs</b>	<b>1 620</b>	<b>1 620</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	67	67		
<b>Total clients et autres débiteurs</b>	<b>6 087</b>	<b>6 087</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les antériorités des créances clients au 31 décembre sont les suivantes (en K€) :

	Montant brut 31/12/2017	Dépréciation 31/12/2017	Montant brut 31/12/2016	Dépréciation 31/12/2016
Créances non échues	11 074		3 545	
Créances échues 0 à 30 jours	3 136		427	
Créances échues 31 à 120 jours	1 014	11	159	
Créances échues 121 à 1 an	435	20	198	
Créances échues supérieures à 1 an	435	292	71	
<b>Total Créances</b>	<b>16 093</b>	<b>323</b>	<b>4 400</b>	<b>-</b>

### 6.3.2.3. Dépréciations en K€ :

Nature des dépréciations	Montant début De l'exercice	Acq. Inversée 06/10/17	Ecart de conversion	Augment dotation	Diminutions reprises	Variation périmètr e	Montant fin
- Stocks et en cours	597	3 230	(5)	3 689	(3 822)		3 689
- Comptes clients	0	262	(1)	63	(1)		323
- Autres débiteurs		29			(29)		0
- VMP et Autres placements	17				(5)		12
<b>Provisions pour dépréciation:</b>	<b>614</b>	<b>3 521</b>	<b>(6)</b>	<b>3 752</b>	<b>(3 857)</b>	<b>0</b>	<b>4 024</b>



### 6.3.2.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2017, la trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants en K€ :

- Disponibilités	10 702
<b>Total</b>	<b>10 702</b>

## 6.3.3 Capitaux propres

### 6.3.3.1. Composition du capital

<b>En nombre d'actions</b>	
Nombre d'actions au 1er janvier 2017 (capital social historique de Quantel SA)	8 832 016
Augmentation de capital (liée à l'acquisition inversée de Quantel)	6 939 441
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2017</b>	<b>15 771 457</b>

Au 31 décembre 2017, ces 15 771 457 actions de 1 € chacune sont entièrement libérées, et représentent un capital de 15 771 457 €. Elles sont détenues au 31 décembre 2017 par :

	Nb d'actions	% du capital	Nb droits de vote <sup>(1)</sup>	% droits de vote <sup>(2)</sup>
EURODYNE <sup>(3)</sup>	1 690 892	10,72%	2 434 958	14,57%
ESIRA <sup>(4)</sup>	6.939.441	44,00%	6.939.441	41,53%
Concert EURODYNE/ESIRA	8.630.333	54,72%	9.374.399	56,10%
Amiral Gestion <sup>(5)</sup>	986.256	6,25 %	986.256	5,90 %
Cogefi Gestion <sup>(5)</sup>	404.587	2,56 %	404.587	2,42 %
Keren Finance <sup>(5)</sup>	589.396	3,74 %	589.396	3,53%
Autre dont public	5.160.885	32,72%	5.353.805	32,04%
<b>Total</b>	<b>15.771.457</b>	<b>100,00%</b>	<b>16.708.443</b>	<b>100,00%</b>

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale des actionnaires.

(2) Les pourcentages de droits de vote exprimés dans ce tableau sont calculés sans tenir compte des actions auto-détenues par la Société qui sont privées de droits de vote en application des dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, soit sur un nombre total de droits de vote réels de 16.708.443 au 31 décembre 2017.

(3) La société EURODYNE est une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le capital est, depuis le 18 octobre 2016, majoritairement détenu par Monsieur Marc Le Flohic, administrateur et Président Directeur Général de la Société. Préalablement à cette date, le capital d'EURODYNE était intégralement détenu par Monsieur Alain de Salaberry, administrateur et Président Directeur Général de la Société jusqu'au 18 novembre 2016.

(4) La société ESIRA est une société par actions simplifiée, dont le capital est détenu à 85% par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société.

(5) Société de gestion de portefeuille agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.



### Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2016 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société Quantel SA ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans la limite d'un plafond représentant 10% du capital social de la Société Quantel SA existant à la date de décision d'attribution.

Le Conseil d'administration a procédé le 3 juin 2016 à l'attribution gratuite d'un nombre de 339 650 actions de la Société Quantel SA au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société Quantel SA et de certaines des sociétés qui sont liées.

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. L'attribution définitive des actions gratuites est également soumise à une condition de présence au sein du Groupe et à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration.

La valeur du plan d'attribution a été déterminée de la manière suivante :

Plan d'action gratuites	Plan du 03/06/2016	Plan du 03/06/2016	Plan du 03/06/2016	Total
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	129 650	60 000	150 000	339 650
Date du conseil décidant l'attribution	03/06/2016	03/06/2016	03/06/2016	
Fin de la période d'acquisition	03/06/2018	03/06/2018	03/06/2018	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	3,91	3,91	3,91	
Forfait social (C)	20%	20%	20%	
<b>Valeur du plan au 03/06/2016 (A*B* (1+C))</b>	<b>608 318</b>	<b>281 520</b>	<b>703 800</b>	<b>1 593 638</b>
Nombre d'actions gratuites annulées/refusées	14 350	60 000	150 000	224 350
Nombre d'actions restantes (D)	115 300	0	0	115 300
<b>Valeur du plan au 31/12/2017 (D*B* (1+C))</b>	<b>540 988</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>540 988</b>

Cette valeur déterminée est passée en charges de personnel de manière lissée sur la durée de la période d'acquisition. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2017 est de 64K€ en charges de personnel (298K€ sur 12 mois) avec pour contrepartie les réserves consolidées.

### 6.3.3.2. Ecart de conversion

L'écart de conversion consolidé est négatif de 110 K€ au 31 décembre 2017.

Taux de change :

Bilan		Résultat		Variation	Variation
Taux de clôture		Taux moyen		Bilan	Résultat
31/12/2017	31/12/2016	2017	2016	31/12/2017	2017
1,1993	1,0541	1,1293	1,1052	0,1452	0,0241



## 6.3.4 Passifs non courants

### 6.3.4.1. Passifs financiers en K€

Etat des passifs financiers	Montant brut Déc. 17	A plus d'un an Et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut 2016
<b>non courants</b>				
Autres emprunts	9 892	6 772	3 120	4 909
<b>Total emprunts et passifs financiers</b>	<b>9 892</b>	<b>6 772</b>	<b>3 120</b>	<b>4 909</b>

### 6.3.4.2. Autres passifs non courants en K€

Nature des provisions	Montant début de l'exercice	Acq. Inversée 06/10/2017	Ecart de conversion	Augment dotations	Diminutions reprises	Ecarts actuariels	Montant fin de l'exercice
<b>non courantes</b>							
- Indemnités départ à la retraite	304	1 358		97	(37)	58	1 780
- Autres provisions pour charges	35	0					35
<b>Provisions pour risques et charges:</b>	<b>339</b>	<b>1 358</b>	<b>0</b>	<b>97</b>	<b>(37)</b>	<b>58</b>	<b>1 815</b>

Le taux pris en compte pour l'actualisation est de 1,30% en 2017 contre 1,31% pour 2016.

## 6.3.5 Passifs courants

### 6.3.5.1. Provisions en K€

Nature des provisions	Montant début De l'exercice	Acq. Inversée 06/10/17	Ecart de conversion	Augment. dotations	Diminutions reprises	Ecarts actuariels	Montant fin De l'exercice
<b>courantes</b>							
- Garanties données aux clients	0	332	(2)	47	(2)		374
- Indemnités départ à la retraite	0	251			(10)		241
- Autres provisions pour charges	0	240	0	298	(4)		534
<b>Provisions pour risques et charges:</b>	<b>0</b>	<b>823</b>	<b>(2)</b>	<b>345</b>	<b>(17)</b>	<b>0</b>	<b>1 149</b>

Les dotations et les reprises de provisions prises individuellement n'ont pas un montant significatif.

6.3.5.2. Passifs financiers en K€

Etat des passifs financiers	Montant brut 31/12/2016	Montant brut 31/12/2017
<b>courants</b>		
Micado		2 800
Autres emprunts	510	1 465
Financement Crédits d'impôts	-	3 714
Concours bancaires	-	2 827
<b>Total emprunts et passifs financiers</b>	<b>510</b>	<b>10 805</b>

La Société a émis, en décembre 2012, un emprunt obligataire de 2 800 000 euros représenté par 28 obligations de 100 000 euros de valeur nominale chacune, ne donnant pas accès au capital, portant intérêt au taux de 7,95 % l'an et venant à échéance le 2 octobre 2018. Les obligations émises, qui ont été intégralement souscrites par le fonds Micado France 2018, sont cotées sur le marché Alternext d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011368349.

Le crédit d'impôt recherche 2016 (1 113 K€) a été cédé en garantie d'une avance renouvelable annuellement de 1 049K€. Le financement des crédits d'impôt recherche 2014 à 2016 s'élève à 2 758K€ au 31 décembre 2017.

6.3.5.3. Dettes diverses en K€

Etat des dettes diverses	31/12/2017	31/12/2016
Avances clients	893	77
Personnel (Congés payés et charges sociales)	5 132	781
Impôts et taxes	699	197
Impôt sur les bénéfices	130	48
Dettes sur immobilisations	160	
Clients avoir à établir	37	
Subventions constatées d'avance	325	
Produits constatés d'avance sur contrats	528	
Etalement du CIR	740	352
Produits constatés d'avance	339	329
Compte courant		1 200
Dettes courantes Diverses	30	0
<b>Total dettes diverses</b>	<b>9 014</b>	<b>2 983</b>



## 6.4 Notes sur le compte de résultat

### 6.4.1 Produits des activités ordinaires

Ventilation des produits des activités ordinaires en K€ :

Ventilation des produits des activités ordinaires	31/12/2017	31/12/2016
- Ventes France	9 010	2 816
- Ventes Export	28 515	14 373
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>37 525</b>	<b>17 189</b>

Répartition des ventes export par pays de destination en K€ :

PAYS	31/12/2017	% du CA export	31/12/2016	% du CA export
Chine	5 997	21%	1 462	10%
Etats Unis	4 868	17%	1 541	11%
Suisse	1 901	7%	1 177	8%
Allemagne	1 345	5%	1 106	8%
Autriche	1 264	4%	1 078	8%
Autres pays	13 140	46%	8 009	56%
<b>Total</b>	<b>28 515</b>	<b>100%</b>	<b>14 373</b>	<b>100%</b>

### 6.4.2 Information sectorielle

Le Groupe distingue son activité médicale de son activité industrielle et scientifique. Le groupe Keopsys n'ayant pas d'activité médicale, cette distinction n'est effectuée que pour les besoins de l'information financière pro-forma sur l'ensemble du périmètre.

Les données comparables sur deux exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Information sectorielle	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Industriel & scientifique	Médical	Global	Industriel & scientifique	Médical	Global
Activité						
<b>Chiffre d'affaires</b>	28.394	9.131	37.525	17.189	-	17.189
<b>Marges/matière</b>	16.983	4.604	21.459	9.944	-	9.944
<b>Coûts variables</b>	(8.213)	(2.944)	(11.157)			
<b>G&amp;A</b>	(4.186)	(940)	(5.126)			
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4.456</b>	<b>720</b>	<b>5.176</b>	<b>3.051</b>	<b>-</b>	<b>3.051</b>

*La division industrielle et scientifique fabrique une partie des lasers médicaux. Une partie de la marge médicale se situe donc dans la division industrielle et scientifique.*

### 6.4.3 Frais de développement

Le montant des frais de développement sur 2017 s'élève à 3 113K€ et se ventile comme suit :

Frais de R&D	31/12/2017	31/12/2016
R&D immobilisés	2 383	1 433
R&D sur contrats & subventions	567	17
R&D passés en charges	163	26
<b>Montant Brut</b>	<b>3 113</b>	<b>1 476</b>
<b>Amortissements de la période</b>	<b>1 190</b>	<b>243</b>

Les Développements immobilisés se décomposent en :

Période	31/12/2017	31/12/2016
Achats	227	15
Frais de personnel	1 962	1 221
Autres charges	391	197
Subventions	(198)	0
<b>Total</b>	<b>2 383</b>	<b>1 433</b>

Ils ont été déduits des charges correspondantes.

### 6.4.4 Personnel

Le poste frais de personnel est ventilé ainsi :

Frais de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Salaires & charges sociales	9 391	3 303
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	(229)	(124)
Charges liées aux actions gratuites	64	0
<b>Total</b>	<b>9 226</b>	<b>3 179</b>

La charge de 64 K€ relative aux paiements en actions traduit l'étalement du coût du plan d'actions gratuites décidé par le Conseil d'administration du 3 juin 2016 sur la durée de la période d'acquisition. (Cf. Note 3.7.3.1 pour plus de détail de ce plan).

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été instauré par la 3ème Loi de Finances rectificative pour 2012. Son montant s'élève à 7% du total des rémunérations versées en 2017 inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC.

Ce crédit a été comptabilisé conformément à IAS 19 en réduction des charges de personnel, il participe aux investissements réalisés en Recherche et développement.

Effectif moyen (12 mois Keopsys et 3 mois Quantel)	2017	2016
France	128	88
USA	19	1
Japon	2	0
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>89</b>





En France, un contrat de participation entre Quantel et Quantel Médical a été négocié en 2013 avec les organes représentatifs de QUANTEL et QUANTEL MEDICAL. Celui-ci prévoit une répartition des participations de chaque société entre l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, pour moitié de manière égalitaire et pour moitié au prorata des salaires.

Des participations pour 222K€ ont été enregistrées pour l'exercice 2017.

### 6.4.5 Provisions en K€

Provision	Augment. dotations	Reprises		Solde
		consommées	non conso.	
- Garanties données aux clients	(47)	2	0	(44)
- Indemnités départ à la retraite	(97)	48	(0)	(49)
- Litiges	(298)		4	(294)
<b>Sous total provisions</b>	<b>(442)</b>	<b>50</b>	<b>5</b>	<b>(387)</b>
- Stocks et en cours	(3 689)		3 822	133
- Comptes clients	(63)		1	(62)
- Autres débiteurs	0		29	29
<b>Sous total dépréciations d'exploitation</b>	<b>(3 752)</b>	<b>0</b>	<b>3 852</b>	<b>100</b>
<b>Total provisions courantes</b>	<b>(4 194)</b>	<b>50</b>	<b>3 857</b>	<b>(287)</b>
- VMP et Autres placements	0		5	5
<b>Sous total dépréciations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

### 6.4.6 Autres produits et autres charges en K€

Autres produits - autres charges	31/12/2017	31/12/2016
Crédit impôt recherche	742	443
Crédit d'impôt mécénat	0	0
Redevances/licences	(81)	93
Jetons de présence	(6)	
Pertes sur créance irrécouvrable	0	
+/- Value sur cessions d'actifs	(78)	20
Pertes/Gains sur exercices antérieurs	0	(41)
Divers	311	48
<b>Total</b>	<b>887</b>	<b>563</b>

### 6.4.7 Locations en K€

Locations simples	31/12/2017	2018	suivantes	totales
Locations immobilières	387	1 226	4 999	6 612
Location matériel	158	44	30	231
Location véhicules	84	257	206	547
<b>Total Locations</b>	<b>629</b>	<b>1 527</b>	<b>5 234</b>	<b>7 391</b>
<b>Locations en crédit-bail</b>				
Total Locations immobilières en crédit-bail	235	462	845	1 542



### 6.4.8 Autres produits et charges financières en K€

Autres produits et charges financières	2017	2016
Différences de change	(172)	66
Dépréciation VMP	5	6
+/- value sur cession actif financier	0	(8)
<b>Total</b>	<b>(167)</b>	<b>64</b>

### 6.4.9 Impôts en K€

Impôts	31/12/2017	31/12/2016
Impôts	(415)	(221)
Impôts différés d'exploitation	(907)	(704)
<b>Total</b>	<b>(1 323)</b>	<b>(925)</b>

### 6.4.10 Situation fiscale – Impôts différés en K€

Présentation de la décomposition de l'impôt sur les bénéfices :

Sociétés intégrées	2017	2016
Total Crédits d'impôts recherche	742	443
Total autres Crédits d'impôts	229	124
Total impôts sur les bénéfices dus	(415)	(221)
Total impôts sur les bénéfices différés	(907)	(704)
<b>Total</b>	<b>(351)</b>	<b>(358)</b>

Le groupe établit un tax planning sur 5 ans en ce qui concerne l'utilisation des déficits fiscaux reportables au regard des prévisions de résultat.

Concernant Quantel USA, l'activation des déficits fiscaux a été limitée à 3 M\$ de base.

Tableau des taux :

	France	USA	Allemagne
Taux légal	28%	27%	29,64%
Taux appliqué y compris sur les impôts différés comptabilisés	28%	27%	29,64%



Suivi des impôts différés en K€ :

Nature des provisions	Montant début de l'exercice	Acq. Inversée 06/10/17	Ecart de conversion	Variation	ID s/ Ecart actuariels	Montant fin de l'exercice
<b>courantes</b>						
Déficits activés et décalages temporaires	1 226	9 743	7	(1 722)		9 255
Engagements de retraite	101	434		18	1	555
Annulation dépréciation de compte courant Intragroupe	(226)	(461)		267		(419)
Activation des frais de recherche	(1 349)	(3 093)	2	402		(4 039)
Contrat à l'avancement		(416)		56		(360)
Crédits baux	(30)	(0)		17		(13)
Ecart de conversion	(49)	(96)		1		(144)
Frais indirects et de R&D valorisés en stock	(36)	(439)	(0)	56		(419)
Marge sur stock	7	181	(0)	(5)		183
Autres (Charge à répartir, Divers)		4		2		6
						0
<b>Total Net des Impôts différés</b>	<b>(356)</b>	<b>5 858</b>	<b>9</b>	<b>(908)</b>	<b>1</b>	<b>4 604</b>

La preuve de l'impôt en K€ :

Elle consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable de l'exercice et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

	2017
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>3 838</b>
Impôt théorique au taux de 28%	(1 075)
<b>Incidence sur l'impôt théorique de</b>	
Impact du différentiel de taux des sociétés étrangères	5
Effet des changements de taux	(253)
Différence permanentes	(266)
IS sur CIR et CICE	270
Impôts différés non reconnus	(180)
IS sur déficits fiscal imputés mais non activés	214
IS s/ déficit fiscal de l'exercice non comptabilisé	(37)
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(1 323)</b>



## 6.4.11 Résultat par action

Nombre d'actions		2017
<b>Numérateur</b>		
Résultat net		2 515
<b>Dénominateur</b>		
Actions existantes		15 771 458
Actions Gratuites		115 300
<b>Total des actions pour le calcul dilué par action</b>		<b>15 886 758</b>
<b>Résultat de base par action</b>		<b>0,16</b>
<b>Résultat dilué par action</b>		<b>0,16</b>

## 6.5 Autres informations

### 6.5.1 Endettement net en K€

Endettements nets	31/12/2016	Acq. Inversée 06/10/2017	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Micado	0	2 800				2 800
Autres emprunts	5 419	2 816	(6)	3 818	(690)	11 357
Financement CIR et CICE	0	3 714		0	0	3 714
Concours bancaires	0	2 846	1		(20)	2 827
<b>Total emprunts et passifs financiers</b>	<b>5 419</b>	<b>12 175</b>	<b>(5)</b>	<b>3 818</b>	<b>(710)</b>	<b>20 697</b>
Trésorerie active	(2 286)	(3 496)	47	(4 967)		(10 702)
<b>Endettement net total</b>	<b>3 133</b>	<b>8 680</b>	<b>42</b>	<b>(1 149)</b>	<b>(710)</b>	<b>9 996</b>

La Société a émis, en décembre 2012, un emprunt obligataire de 2 800 000 euros représenté par 28 obligations de 100 000 euros de valeur nominale chacune, ne donnant pas accès au capital, portant intérêt au taux de 7,95 % l'an et venant à échéance le 2 octobre 2018. Les obligations émises, qui ont été intégralement souscrites par le fonds Micado France 2018, sont cotées sur le marché Alternext d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011368349.

L'endettement bancaire est de 13 995 K€ à taux fixe et de 6 703 K€ à taux variable. Fin 2016, il était de 5 419 K€ à taux fixe uniquement.

Les concours bancaires sont constitués de :

- Financement CIR et CICE	3 714
- Mobilisation de créances	2 784
- Crédits bancaires à court terme	23
- Découverts bancaires	19
<b>Total</b>	<b>6 541</b>



Les disponibilités sont constituées de :

- Disponibilités	10 702
<b>Total</b>	<b>10 702</b>
La position de trésorerie nette est de :	4 161

### 6.5.2 Faits exceptionnels et litiges

La société Iridex a annoncé le 9 janvier 2018 le dépôt d'une action en contrefaçon de brevet, de marque et de rupture de contrat contre Quantel, Quantel Medical et Quantel USA devant la Cour du District U.S. pour le District Nord de la Californie. À la date d'arrêté des comptes, Quantel Medical a engagé avec ses conseils les procédures concernant la validité des brevets en Europe et, parallèlement, conformément à la loi américaine, une phase de conciliation est prévue à partir du 21 avril 2018 pour permettre à Quantel Medical d'exposer les éléments de défense sur les 3 aspects de la plainte d'Iridex. Une provision a été passée en 2017 pour la couverture des frais de conseil sur la partie de l'action en contrefaçon sur le continent européen.

Par ailleurs, concernant le litige avec la société japonaise Topcon sur les lasers de photocoagulation, un accord de licence, valide jusqu'en 2023, a été signé fin 2016. L'impact des royalties annuelles pour 2017 est de 72.431 €.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure judiciaire ou gouvernementale ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la société et/ou du Groupe.

Les autres faits exceptionnels sont décrits dans la note 6.1 sur les faits caractéristiques de l'exercice.

### 6.5.3 Dépréciations d'actifs

Conformément aux règles et principes comptables décrits dans la note 6.2.7, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'UGT correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des Goodwill, le Groupe utilise l'approche suivante pour appréhender la valeur recouvrable de l'UGT : il estime la valeur d'utilité de l'UGT par application de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

Si la valeur comptable de l'UGT est supérieure au montant le plus élevé déterminé selon la méthode décrite ci-dessus (juste valeur ou valeur d'utilité), une perte de valeur est alors comptabilisée conformément aux principes décrits dans la note 6.2.8. Les principales hypothèses utilisées pour réaliser les tests au titre de l'exercice 2017 sont les suivantes :

- Utilisation des business plans établis par le management du ayant servi à la valorisation des apports lors du rapprochement pour les années 2018 à 2022.
- Application par la suite d'un taux de croissance constant et limité de 1% du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation
- Actualisation des flux de trésorerie en retenant un taux de 10%.

Les tests de sensibilité appliqués aux différentes UGT ont consisté à faire varier :

- Le taux d'actualisation retenu à 10% ou 12%
- Le taux de croissance à l'infini de 1% ou 2%.
- La valeur d'utilité qui intègre le résultat, le cash-flow et le BFR, a aussi été testée à la baisse avec un coefficient de 100 % ou 80 %.



Le tableau suivant donne les valeurs d'utilité des 3 UGT selon les hypothèses et calcule l'écart global par rapport à la valeur comptable de chaque UGT affectée.

en K€			UGT Médical	UGT Contrats	UGT ISLD	Ecart
Valeur comptable de l'UGT			26 854	2 398	55 976	
Hypothèses						
% val.utilité	% croissance infinie	% actualisation				
100%	1%	10%	36 106	7 541	65 364	23 783
100%	2%	12%	30 983	6 675	55 699	8 129
80%	1%	12%	22 990	5 060	41 107	- 16 071
80%	1%	10%	28 885	6 033	52 291	1 981

L'hypothèse la plus probable est celle surlignée en bleu où les résultats du Business Plan sont réalisés, la croissance au-delà du BP reste à 1% par an et le taux d'actualisation est évalué à 10%. Ce n'est que dans l'hypothèse où les valeurs d'utilité n'atteindraient pas plus de 80% et le taux de croissance à l'infini ne serait que de 1% que le calcul suggérerait une dépréciation de 16M€. Toutefois, cette hypothèse ne semble pas devoir être retenue car dans une telle hypothèse signifiant un ralentissement économique global, le taux d'actualisation pourrait être baissé à 10% ce qui alors ramène le calcul proche de l'équilibre.

Le groupe ne s'inscrit pas aujourd'hui dans ce type de scénario catastrophe et considère qu'aucune modification raisonnable de la valeur des hypothèses clés n'a conduit à constater une dépréciation pour perte de valeur.

#### 6.5.4 Opérations intervenues après la clôture

En 2018, il est prévu de poursuivre la simplification du Groupe en dissociant les activités de fabrication et développement de lasers et l'activité de commercialisation qui sera regroupée dans la société mère et dont le nom sera changé afin de fédérer les marques de lasers du Groupe qui demeureraient en tant que sociétés de fabrication. Concrètement, Quantel changera de nom et fera un apport partiel d'actif de sa fabrication et R&D à une structure qui s'appellera Quantel Production. Keopsys fera une opération similaire avec un apport partiel d'actif à sa sœur Léa Photonics de son activité de Production et de R&D avant de fusionner avec Quantel afin de réunir les activités de commercialisation.

Aucun autre évènement significatif concernant le Société ou le Groupe n'est survenu depuis la clôture du dernier exercice et ne nous semble devoir être signalé.

#### 6.5.5 Principaux flux intra Groupe

- Production de lasers et de composants de la société KEOPSYS pour les sociétés LEA PHOTONICS et SENSUP
- Production de lasers et de composants de la société LEA PHOTONICS pour la société KEOPSYS
- Vente de produits finis des sociétés KEOPSYS et LEA PHOTONICS pour les sociétés KEOPSYS INC et KEOPSYS JAPON
- Production de lasers de la société KEOPSYS pour la société QUANTEL MEDICAL
- Production de lasers, diodes Lasers et réalisation d'études de la société Quantel pour les sociétés Quantel Médical, et Quantel USA.
- Production de lasers de la Société Quantel USA pour la société Quantel SA
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme d'un compte courant rémunéré entre Quantel Médical et Quantel SA.
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme d'un compte courant rémunéré à Atlas Lasers.



- Octroi d'avance de trésorerie sous forme de compte courant rémunéré entre LEA PHOTONICS et QUANTEL SA
- Octroi d'avance de trésorerie sous forme de compte courant rémunéré entre QUANTEL SA et KEOPSY
- Contribution aux frais de cotation sur le marché et de managements fees.
- Refacturation de charges d'exploitation et de personnel portées par KEOPSY aux sociétés LEA PHOTONICS et SENSUP
- Facturation à Quantel USA d'une redevance de marque.

### 6.5.6 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Cabinet ACEFI CL		Deloitte & associés	
	2 017	2 017	2 017	2 017
<b>Audit</b>				
- Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)				
- Quantel	67 000	61%	107 000	60%
- Filiales intégrées globalement	22 000	20%	0	0%
- Services autres que la certification des comptes requis par les textes				
- Quantel (2)	20 000	18%	70 000	40%
- Filiales intégrées globalement		0%		
<b>Sous total</b>	<b>109 000</b>	<b>100%</b>	<b>177 000</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
- Juridique, fiscal, social				
- Autres (à préciser si > 10%des honoraires d'audit)				
<b>Sous total</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>109 000</b>	<b>100%</b>	<b>177 000</b>	<b>100%</b>

(1) en raison de l'acquisition inversée qui a eu lieu le 6 octobre 2017 entre Quantel et le Groupe Keopsys, les honoraires figurant au résultat consolidé sont inférieurs à ces montants, car la société-mère consolidante et ses filiales d'avant l'opération n'ont été intégrées globalement qu'à partir du 6 octobre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017

(2) rapport pro forma et lettre de fin de travaux dans le cadre du Document E lié à l'acquisition inversée du 6 octobre 2017

### 6.5.7 Risque de change

Les ventes du Groupe sont réalisées pour l'essentiel dans la monnaie du pays qui fabrique : euros en France et dollars aux USA. Les flux entre les achats et les ventes étant voisins, le risque de change est minime. Toutefois, le contrat de vente des lasers militaires est libellé en dollars. Ce contrat couvrant une période très longue, il a été décidé en 2016 d'en couvrir une partie. 3M\$ ont donc été vendus à terme jusqu'en 2019.

Enfin dans l'hypothèse d'une augmentation (diminution) du cours du dollar exprimé en Euros de 1% en 2017, le chiffre d'affaires consolidé aurait augmenté (diminué) de 272K€ soit 0,32% et le résultat net de 37K€ soit 0,85%.





### 6.5.8 Risque de taux

Les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont généralement assortis d'un taux indexé sur les taux de marché. En ce qui concerne les dettes financières, le taux moyen consolidé ressort à 2,77%. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêts de 1% aurait entraîné une diminution (augmentation) du résultat net de 71K€ soit 1,66% au 31 décembre 2017.

### 6.5.9 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2017, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 4,2M€ et d'une trésorerie disponible de 10,7M€.

Plus globalement, les encaissements clients et règlements fournisseurs s'opèrent dans des conditions normales, sans délais ou retards significatifs.

Les autres éléments relatifs à l'endettement du Groupe sont décrits aux paragraphes 6.3.4.1, 6.3.5 et 6.5.1.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Si le développement des activités des sociétés du Groupe devait nécessiter des liquidités importantes auxquelles le Groupe ne pourrait faire face avec sa trésorerie disponible et les concours bancaires dont elle dispose, il pourrait être nécessaire de faire appel à des sources de financement supplémentaires (lignes de crédit, émissions obligataires, augmentations de capital...), dans la mesure où l'utilisation accrue de sa trésorerie pour financer ses investissements pourrait laisser le Groupe sans disponibilités suffisantes pour financer son exploitation.

La Direction financière considère que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause comme expliqué dans les principes et méthodes comptables retenus (§6.2)

### 6.5.10 Risque brevet

La protection des marques, brevets et droits de propriété intellectuelle du Groupe fait l'objet d'une attention particulière. Dans la mesure du possible, le Groupe protège les innovations qui peuvent l'être étant précisé que dans le domaine du laser, compte tenu notamment des nombreuses publications régulièrement diffusées par les laboratoires du monde entier, il est difficile d'obtenir la protection d'une innovation ou d'un procédé par un brevet.

Aux États-Unis, le droit des brevets est assez différent du droit européen et de nombreux fabricants, concurrents du Groupe, disposent de brevets aux États-Unis.

Sur la base des analyses qui lui ont été fournies par ses conseils américain et français en brevet, le Groupe estime ne pas enfreindre de brevets existants valides.

Néanmoins, le risque que des concurrents, notamment américains, intentent des actions en justice à l'encontre du Groupe, sur le fondement d'une violation de droits de propriété intellectuelle ne peut être exclu. Ainsi, la société Iridex a annoncé le 9 janvier 2018 le dépôt d'une action en contrefaçon de brevet, de marque et de rupture de contrat contre Quantel, Quantel Médical et Quantel USA devant la Cour du District U.S. pour le District Nord de la Californie. A ce jour Quantel Médical a engagé avec ses conseils les procédures concernant la validité des brevets en Europe. Dans le même temps et conformément à la loi américaine une phase de conciliation est prévue à partir du 21 avril 2018 pour permettre à Quantel Médical d'exposer les éléments de défense sur les 3 aspects de la plainte d'Iridex. Une provision est prise en 2017 pour la couverture des frais de conseil sur la partie de l'action en contrefaçon sur le continent Européen.

Par ailleurs, concernant le litige avec la société japonaise Topcon sur les lasers de photocoagulation, un accord de licence, valide jusqu'en 2023, a été signé fin 2016. L'impact des royalties annuelles pour 2017 est de 72 431 €.

À la date du présent rapport, le Groupe n'a intenté aucune procédure judiciaire en vue de protéger ses marques, brevets ou droits de la propriété intellectuelle ni aucune action en contrefaçon.

### 6.5.11 Assurances

Les différentes sociétés du Groupe sont couvertes par les assurances nécessaires à une bonne couverture des risques :



- Assurances pertes d'exploitation permettant aux sociétés de redémarrer dans de bonnes dispositions après un sinistre majeur,
- Assurances responsabilité civile couvrant en particulier les risques utilisateurs,
- Assurances standard pour les autres risques : vol, incendie, transport etc.

Le montant global cumulé des risques couverts en responsabilité civile s'élève à 15 M€.

Le montant des risques couverts pour la partie immobilisations s'élève à 50 M€.

Le montant global des risques couverts pour la partie perte d'exploitation s'élève à 40 M€.

Au total les primes d'assurances payées par le Groupe représentent : 117 K€.

Ces couvertures sont gérées de façon globale pour les sociétés du groupe.

### 6.5.12 Engagements hors bilan

- Cautions données sur marchés : 52 K€
- Cession en garantie de créances professionnelles : 6 498K€ dont 2 759 K€ pour les crédits d'impôt recherche 2014 à 2016 et le Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2013 à 2017 pour 955 K€
- Encours Factor : 2 078 K€

Le fonds de commerce de Quantel Medical a été affecté en nantissement de 1<sup>er</sup> rang pour un montant restant dû de 27K€ au profit de la Banque Populaire du Massif Central et au 2<sup>ème</sup> rang pour un montant de 28K€ au profit de la Banque Nuger. En complément du nantissement de 1<sup>er</sup> rang, Quantel s'est portée caution solidaire à hauteur de 100% du capital restant dû au 31/12/2017 (27 K€).

Quantel s'est portée caution de tous les engagements de Quantel Medical auprès de la Banque Populaire du Massif Central (200 K€ au 31/12/2017) pour un montant maximum de 500 K€.

Les titres de Quantel Medical et de Quantel USA ne font l'objet d'aucune sûreté ou garantie.

### 6.5.13 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance se décompose comme suit :

- Membres du Conseil d'administration : 25 K€
- Direction générale : 220 K€.



## 7. Informations financières proforma

L'apport par Esira à Quantel de l'intégralité des actions des sociétés Keopsys, LEA Photonics et Sensup et de 99% des parts sociales de la société Veldys, en contrepartie d'actions Quantel nouvellement émises (l'« Apport ») a eu un impact significatif sur le périmètre de consolidation.

Par conséquent, conformément à la Recommandation 2013-08 de l'AMF, il a été procédé à l'établissement des informations financières pro forma consolidées suivantes, afin de refléter l'Apport comme s'il était intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces informations financières pro forma consolidées sont composées de :

- un compte de résultat consolidé résumé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (en milliers d'euros) ; et
- un compte de résultat consolidé résumé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (en milliers d'euros) ; et
- des notes relatives aux informations pro forma ;

La société a choisi de présenter une information pro forma sur deux ans pour des raisons de comparabilité.

Dans le cadre de l'établissement des présentes informations pro forma, l'acquisition a été réputée réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; les données pro forma de l'exercice 2016 présentées ci-dessous correspondent aux données pro forma qui avaient été présentées au sein du Document E enregistré par l'AMF le 19 septembre 2017 ; les données pro forma de l'exercice 2017 ont été établies sur la base des hypothèses décrites ci-dessous.

Les ajustements pro forma présentés ci-après sont directement imputables à l'Apport. Ils sont basés sur les informations disponibles et sur certaines hypothèses que la Direction de Quantel considère comme raisonnables. Par ailleurs, les présentes Informations Financières Pro Forma ne reflètent pas d'économies de coûts ou de synergies potentielles qui pourraient résulter de l'Apport, ni d'éléments exceptionnels tels que les coûts d'intégration qui pourraient être engagés à la suite de l'Apport.

Les Informations Financières Pro Forma ont été établies à partir des informations comptables suivantes :

- Les comptes consolidés de Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis conformément aux normes IFRS, adoptées par l'Union européenne, qui ont fait l'objet d'un rapport d'audit par les commissaires aux comptes (ACEFI CL et Deloitte & Associés) figurant dans le Document de Référence 2016. Le rapport des commissaires aux comptes ne comporte ni réserve, ni observation.
- Les comptes « combinés » non audités, des sociétés du Groupe Keopsys faisant l'objet de l'Apport pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (les « **Comptes Combinés 2016** »), établis conformément aux méthodes comptables appliquées par Quantel et décrites dans ses comptes consolidés 2016 (à quelques exceptions près, liées notamment au fait qu'il s'agisse de comptes « combinés »). Il est précisé que les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 des sociétés du Groupe Keopsys ont chacun fait l'objet d'un rapport d'audit établi par leurs commissaires aux comptes (KPMG Audit Ouest s'agissant de Keopsys et Sensup et KPMG SA s'agissant de LEA Photonics, à l'exception de la société Veldys qui ne dispose pas de commissaires aux comptes. Les rapports des commissaires aux comptes ne comportent ni réserve, ni observation.

Les Comptes Combinés 2016 avaient été établis spécifiquement pour les besoins de l'opération sous la responsabilité d'Esira en vue de délivrer une présentation homogène sur le plan comptable des deux groupes.

Les Comptes Combinés 2016 ont fait l'objet d'un examen limité de la part de KPMG Audit Ouest. Les retraitements opérés pour passer des comptes sociaux établis en normes comptables françaises pour Keopsys, LEA Photonics, Sensup et Veldys et en normes comptables américaines pour Keopsys Inc. aux Comptes Combinés 2016 comprennent notamment l'activation des dépenses (et les amortissements correspondants) en matière de recherche & développement et de celles en matière de crédits-baux ainsi que l'annulation des opérations intra-groupe.

- Les comptes consolidés de Quantel arrêtés au 6 octobre 2017, établis conformément aux normes IFRS, adoptées par l'Union européenne,
- Les comptes consolidés du nouveau groupe Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, incluant 12 mois d'activité du sous-groupe Keopsys et 3 mois du groupe Quantel depuis le 6 octobre 2017, établis conformément aux normes IFRS, adoptées par l'Union européenne, qui ont fait l'objet d'un rapport d'audit par les commissaires aux comptes (ACEFI CL et Deloitte & Associés). Le rapport des commissaires aux comptes ne comporte ni réserve, ni observation.



Pour rappel, sur le plan comptable, l'Apport a été analysé comme une acquisition inversée selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».



Compte de résultat	Comptes consolidés 2017	Ajustement pro forma : intégration Quantel du 1/1/2017 au 6/10/2017	Autres ajustements pro forma	Groupe proforma 2017	Groupe proforma 2016
GRUPE QUANTEL - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>37 525</b>	<b>47 561</b>		<b>85 086</b>	<b>80 458</b>
Autres produits des activités ordinaires	335	559		894	759
Achats consommés	-16 066	-19 037		-35 103	-34 450
Charges de personnel	-9 226	-15 352		-24 578	-22 804
Charges externes	-5 521	-8 205		-13 726	-14 523
Impôts et taxes	-624	-1 035		-1 659	-1 557
Amortissements	-2 139	-2 469		-4 608	-4 081
Provisions	-288	431		143	-742
Autres produits/ autres charges	887	121		1 008	678
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 854</b>	<b>2 603</b>		<b>7 457</b>	<b>3 738</b>
Autres produits et charges opérationnels (*)	-615	-322	420	-517	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>4 239</b>	<b>2 281</b>	<b>420</b>	<b>6 940</b>	<b>3 738</b>
Produits financiers	6	24		30	56
Coût de l'endettement financier brut	-240	-287		-527	-505
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-233</b>	<b>-264</b>		<b>-497</b>	<b>-449</b>
Autres produits et charges financiers	-167	-120		-287	-10
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 838</b>	<b>1 898</b>	<b>420</b>	<b>6 156</b>	<b>3 279</b>
Impôt sur les bénéfices	-1 323	-109		-1 432	-929
<b>Résultat net total</b>	<b>2 515</b>	<b>2 209</b>		<b>4 724</b>	<b>2 350</b>

Compte de résultat	Comptes consolidés groupe Quantel 2016	Comptes combinés Groupe Keopsys 2016	Autres ajustements pro forma	Comptes pro forma 2016
GRUPE QUANTEL - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	(6)	(7)	(8)	(9)
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>63 269</b>	<b>17 189</b>		<b>80 458</b>
Autres produits des activités ordinaires	704	55		759
Achats consommés	-27 204	-7 245		-34 450
Charges de personnel	-19 625	-3 179		-22 804
Charges externes	-11 117	-2 986	-420	-14 523
Impôts et taxes	-1 261	-296		-1 557
Amortissements	-3 163	-918		-4 081
Provisions	-610	-132		-742



Autres produits/ autres charges	115	563		678
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 107</b>	<b>3 051</b>	<b>-420</b>	<b>3 738</b>
Autres produits et charges opérationnels (*)	0			0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 107</b>	<b>3 051</b>	<b>-420</b>	<b>3 738</b>
Produits financiers	35	21		56
Coût de l'endettement financier brut	-419	-86		-505
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-384</b>	<b>-65</b>	<b>0</b>	<b>-449</b>
Autres produits et charges financiers	-74	64		-10
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>650</b>	<b>3 050</b>	<b>-420</b>	<b>3 279</b>
Impôt sur les bénéfices	-4	-925		-929
<b>Résultat net total</b>	<b>646</b>	<b>2 124</b>	<b>-420</b>	<b>2 350</b>

#### Hypothèses du compte de résultat pro forma au 31 décembre 2017

La colonne (1) correspond au compte de résultat consolidé résumé audité du nouveau Groupe Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 présenté au chapitre 2 du présent Document de Référence 2017.

La colonne (2) correspond au compte de résultat consolidé du groupe Quantel seul, sans Keopsys pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 6 octobre 2017.

La colonne (3) correspond au retraitement des coûts liés à l'opération de rapprochement pour 420 K€, déjà pris en compte dans le compte de résultat pro forma 2016, et qui sont donc retraités du compte de résultat pro forma 2017. Les coûts totaux liés à l'opération se sont élevés à 615k€. Le surplus de 195k€ de coûts a été conservé par convention au sein du compte de résultat pro forma 2017, afin de conserver une information pro forma 2016 identique à celle qui a été présentée au sein du Document E.

#### Hypothèses du compte de résultat pro forma au 31 décembre 2016

La colonne (6) correspond au compte de résultat consolidé résumé audité du Groupe Quantel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les états financiers consolidés 2016 de Quantel et le rapport des commissaires aux comptes figuraient dans le Document de Référence 2016.

La colonne (7) correspond au compte de résultat combiné des sociétés du Groupe Keopsys pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, présenté dans le Document E. Ce compte de résultat combiné a été établi sur la base des comptes de résultats sociaux des sociétés du Groupe Keopsys pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (Keopsys, Veldys, Lea Photonics, Sensup et Keopsys Inc) et a fait l'objet d'un examen limité par KPMG Audit Ouest. Les retraitements opérés pour établir les comptes combinés du groupe Keopsys sont détaillés dans l'information pro forma 2016 établie dans le cadre de l'opération de rapprochement, présentée au sein du Document E enregistré par l'AMF le 19 septembre 2017.

La colonne (8) correspond à l'ajustement pro forma lié à la comptabilisation en charges des coûts d'acquisition pour 420K€.